

BUDGET ANNEXE
« CREMATORIUMS »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale du compte administratif du budget annexe « crématoriums »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « crématoriums »	4
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « crématoriums »	4
2.2 Le résultat de clôture du budget annexe « crématoriums »	5
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « crématoriums »	6
2.4 La dette du budget annexe « crématoriums »	7
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « crématoriums »	8
4. La section d'exploitation du budget annexe « crématoriums »	9
4.1 Les recettes d'exploitation du compte administratif	9
4.2 Les dépenses d'exploitation du compte administratif	10
5. La section d'investissement du budget annexe « crématoriums »	11
5.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	11
5.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	12

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

La compétence « crématorium » est un service public industriel et commercial (SPIC). A ce titre, la Métropole exerçait la compétence jusqu'au 31/12/2023 au travers de deux régies dotées de la seule autonomie financière pour la gestion des crématoriums de Martigues et de Saint-Pierre à Marseille. Pour ces régies, deux budgets annexes distincts leur était dédiés :

- Le budget annexe « crématorium métropole » (n°76200) relatif au crématorium de Martigues ;
- Le budget annexe « crématoriums » (n°75016) relatif au crématorium de Saint-Pierre à Marseille.

Afin de se mettre en conformité avec le principe des finances publiques d'unité budgétaire, le budget annexe « crématorium métropole » a été transféré à compter du 1er janvier 2024 vers le budget annexe « crématoriums ».

Le compte administratif du budget annexe « crématoriums » de l'exercice 2024 est le premier présenté depuis l'unification des deux budgets annexes.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 se déclinent comme suit :

En K€	En K€	Montant total "voté" 2024	Montant réalisé 2024	Taux d'exécution 2024
Exploitation	Recettes totales	2 958,82	3 043,92	103%
	Dont recettes réelles	2 919,32	3 008,01	103%
	Dépenses totales	8 463,98	3 107,38	37%
	Dont dépenses réelles	3 711,23	2 661,31	72%
Investissement	Recettes totales	4 793,48	446,07	9%
	Dont recettes réelles	0,00	0,00	
	Dépenses totales	6 348,95	965,29	15%
	Dont dépenses réelles	6 268,73	929,39	15%

✓ **En section d'exploitation :**

- Les dépenses d'exploitation se sont réalisées pour un montant total de **3 107 K€** en 2024, correspondant à un taux d'exécution de **37%** ;
- Les recettes d'exploitations sont élevées à **3 044 K€**, pour un taux d'exécution de **103%** ;
- Les dépenses réelles représentent **2 661 K€** et les recettes réelles **3 008 K€**.

✓ **En section d'investissement :**

- Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **15%** et correspond à un total de mandats émis de **965 K€** ;
- Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **9%** et correspond à un total de titres émis de **446 K€**.
- Les dépenses réelles représentent **929 K€** et les recettes réelles **446 K€**.

2.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultats de l'exercice : 2024	Résultats de clôture : 2024
Exploitation	5 505,15	0,00	-63,47	5 441,69
Investissement	1 555,48	0,00	-519,22	1 036,26
Total	7 060,63	0,00	-582,68	6 477,95

Le résultat de clôture est très largement positif avec 6 478 K€ dont 5 442 K€ de résultat d'exploitation et 1 036 K€ en investissement.

Toutefois les résultats d'exercice sont déficitaires en exploitation et en investissement. La reprise des résultats de l'exercice précédent (+7 060,63 K€) permet de présenter un résultat de clôture excédentaire.

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles d'exploitation - dépenses réelles d'exploitation => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette "n" / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	CA 2023/2024	
				en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	2 690,35	2 919,32	3 007,68	317,33	12%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	1 747,50	3 120,99	2 389,97	642,47	37%
Epargne de gestion courante (EBG)	942,85	-201,66	617,71	-325,14	-34%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	35%	-7%	21%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	173,19	0,00	0,33	-172,86	-100%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	83,03	515,42	271,52	188,49	227%
Résultat exceptionnel large	90,16	-515,42	-271,19	-361,35	-401%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	1 033,01	-717,08	346,52	-686,49	-66%
Taux d'épargne de gestion	36%	-25%	12%		
<i>Recettes réelles</i>	2 863,54	2 919,32	3 008,01	144,47	5%
<i>Dépenses réelles</i>	1 831,71	3 711,23	2 661,31	829,60	45%
Epargne brute (EBE)	1 031,83	-791,90	346,70	-685,13	-66%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	36%	-27%	12%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	90,00	0,00	0,00	-90,00	-100%
Epargne nette (ENE)	941,83	-791,90	346,70	-595,13	-63%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	33%	-27%	12%		
Encours de dette (au 31/12 de l'exercice)					
Capacité dynamique de désendettement					

Le taux d'épargne brute de 12% est en diminution par rapport au compte administratif 2023 (36%) en raison de dépenses de gestion courante qui augmentent de 37%, ce qui dégrade les soldes intermédiaires de gestion.

Le budget étant entièrement désendetté depuis 2023, l'épargne brute de 347 K€ est affectée en totalité au financement des investissements.

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Il n'y a plus de dette sur ce budget depuis 2023.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « crématoriums » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€) au 31/12/2024	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements voté 2024	Montant réalisé au 31/12/2024 (en K€)	Taux d'avancement au 31/12/2024	Ratio de couverture* (en année)
Crématorium	CREMATORIUMS GESTION MDTURE 2020-26	900 K€	117 K€	610 K€	588 K€	78%	0,5
	CREMATORIUMS PROJET MDTURE 2020-26	4 571 K€	2 005 K€	1 150 K€	319 K€	51%	3,7
	SOUS-TOTAL	5 471 K€	2 123 K€	1 760 K€	907 K€	55%	2,6
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	30 K€	11 K€	5 K€	5 K€	54%	5,0
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	10 K€	0	3 K€	2 K€	24%	2,5
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	58 K€	3 K€	15 K€	15 K€	32%	2,9
	SOUS-TOTAL	98 K€	15 K€	23 K€	22 K€	38%	3,3
	TOTAL GENERAL	5 569 K€	2 138 K€	1 783 K€	929 K€	55%	2,6

Le volume des autorisations de programme (AP) au 31 décembre 2024 est de 5 569 K€ avec un taux prévisionnel d'avancement de 55% au 31/12/2024.

En 2024, les principaux investissements représentent :

- ✓ 588 K€ réalisés pour les travaux récurrents afférents à la compétence « crématoriums » avec autorisation de programme « crématoriums Gestion Mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de gestion agrègent des opérations correspondant à des interventions récurrentes et de courtes durées avec des travaux d'entretien et d'aménagement sur les différents sites des crématoriums ;
- ✓ 319 K€ réalisés pour les nouveaux projets (autorisation de programme « crématoriums Projet Mandature 2020-2026 »). Les autorisations de programme de projet regroupent des opérations correspondant à de nouvelles infrastructures ou équipements structurants pour la Métropole comme l'achat de nouveaux fours sur Martigues ou des travaux d'embellissement d'une salle de cérémonie du site de crémation de Saint Pierre;
- ✓ 5 K€ mandatés sur le programme logistique avec l'achat de mobilier ;
- ✓ 2 K€ mandatés sur le programme numérique pour l'acquisition de matériel informatique ;
- ✓ 15 K€ sur le programme parc automobile pour l'acquisition de véhicules.

Le taux d'affectation des autorisations de programme votées est de 100%.

Il n'y a pas d'autorisations de programme à annuler en application des règles de caducité.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Recettes réelles	2 863,54	2 919,32	3 008,01	103%	5%
Recettes de gestion courante	2 690,35	2 919,32	3 007,68	103%	12%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 538,05	2 760,00	2 903,37	105%	14%
75 - Autres produits de gestion courante	137,55	150,06	82,95	55%	-40%
013-Atténuation des charges	14,74	9,27	21,36		45%
Autres recettes d'exploitation	173,19	0,00	0,33		-100%
77 - Produits exceptionnels	173,19		0,33		-100%
Recettes d'ordre	35,91	39,50	35,91		0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35,91	39,50	35,91	91%	0%
Total recettes d'exploitation	2 899,45	2 958,82	3 043,92	103%	5%
R 002 Résultat reporté ou anticipé		5 505,15			
Total des recettes d'exploitation cumulées	2 899,45	8 463,98	3 043,92	36%	5%

Le montant des recettes réelles est de 3 008 K€ en 2024, en augmentation de 5% par rapport au compte administratif 2023. Le taux d'exécution des recettes réelles d'exploitation est de 103%,

Le chapitre 70 regroupe l'essentiel des recettes du budget avec notamment (2 903 K€, +14%) :

- les taxes de crémation pour les crématoriums de Saint Pierre (1 650 K€) et de Martigues (904 K€) ;
- la récupération pour valorisation des pièces anatomiques (145 K€) et des métaux issus des crémations (138 K€) ;
- la location de salle de recueillement (60 K€).

Les recettes afférentes au chapitre 75 sont en diminution de 40% avec 83 K€ réalisées en 2024. Ces recettes correspondent aux redevances des délégations de service public d'Aubagne. La diminution s'explique par la régularisation de rattachements en 2024 moins importantes que l'année précédente.

Le chapitre 013 avec les atténuations de charges sur certaines dépenses des Ressources humaines pour des régularisations sur les tickets restaurant est de 21 K€

Par ailleurs, 0,3 K€ de produits exceptionnels sont constatés pour la régularisation d'un mandat de 2016.

Les recettes d'ordre sont réalisées pour 36 K€ et concernent l'amortissement des subventions.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Dépenses réelles	1 831,71	3 711,23	2 661,31	72%	45%
Dépenses de gestion courante	1 747,50	3 120,99	2 389,97	77%	37%
011 - Charges à caractère général	549,76	1 501,42	1 000,31	67%	82%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 182,03	1 592,01	1 386,09	87%	17%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	15,71	27,55	3,57	13%	-77%
Autres dépenses d'exploitation	84,22	590,24	271,34	46%	
66 - Charges financières	1,16		-0,18		
67 - Charges exceptionnelles	83,05	289,00	144,81	50%	74%
68 - provisions		226,42	126,71	56%	
022 - Dépenses imprévues		74,82			
Dépenses d'ordre	546,71	4 752,75	446,07	9%	-18%
023 - Virement à la section d'investissement		4 289,29		0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	546,71	463,46	446,07	96%	-18%
Total dépenses d'exploitation	2 378,43	8 463,98	3 107,38	37%	31%
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1					
Total des dépenses d'exploitation cumulées	2 378,43	8 463,98	3 107,38	37%	31%

Les dépenses réelles d'exploitation sont réalisées pour 2 661 K€ en augmentation de 45% par rapport au compte administratif 2023.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Le chapitre 011 représente 1 000 K€ de dépense dont 512 K€ pour l'achat du gaz nécessaire au fonctionnement des fours, 195 K€ pour la maintenance des fours, et 43 K€ pour l'entretien des bâtiments.
Ces dépenses sont en progression de 82% entre 2023 et 2024, principalement du fait de l'augmentation des dépenses d'énergie (+230 K€) et des charges pour l'entretien des bâtiments et la logistique (+32 K€) dont l'exécution était faible en 2023.
Le taux d'exécution de 67% s'explique notamment par des dépenses sur le crématorium de Martigues plus faibles que prévues notamment en ce qui concerne l'entretien, le nettoyage du bâtiment ainsi que les dépenses d'électricité.
- ✓ Le chapitre 012 avec 1 386 K€ de dépenses, est en augmentation de 17% par rapport à 2023 suite à la mise en œuvre durant l'exercice 2024, des dispositifs règlementaires relatifs aux ressources humaines par exemple la refonte du régime indemnitaire des agents, en tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ainsi que la réévaluation de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).
- ✓ Au chapitre 66, une régularisation négative pour les Intérêts courus non échus (ICNE) est constatée. Les ICNE correspondent aux intérêts dus mais non payés au moment de la clôture de l'exercice. La régularisation consiste ici à annuler un mandat sur les ICNE 2023 qui n'ont plus lieu d'être, la dette étant entièrement remboursée.
- ✓ Le chapitre 67 est exécuté pour 127 K€ et concerne le reversement des recettes issus de la crémation (métaux) à des associations reconnues d'utilité publique. L'encours des années précédentes a été régularisé sur l'exercice. Le reversement au titre de l'exercice 2024 sera de son côté reversé en 2025.

Les dépenses d'ordre sont réalisées pour 446 K€ et concernent l'amortissement des biens.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Dépenses réelles	609,59	6 268,73	929,39	15%	52%
Dépenses d'équipement	519,59	6 179,58	929,39	15%	79%
Opérations d'équipement	519,59	6 179,58	929,39	15%	79%
Dépenses financières	90,00	89,15	0,00	0%	-100%
16 - Emprunts et dettes assimilées	90,00				-100%
020 - Dépenses imprévues		89,15		0%	
Dépenses d'ordre	41,13	80,23	35,91	45%	-13%
040 - Opérations de transfert entre sections	35,91	39,50	35,91	91%	0%
041 - Opérations patrimoniales	5,23	40,73		0%	-100%
Total dépenses d'investissement	650,72	6 348,95	965,29	15%	48%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté					
Total des dépenses d'investissement cumulées	650,72	6 348,95	965,29	15%	48%

Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 15%, soit un montant de 929 K€ en augmentation de 52% par rapport au réalisé 2023.

Les opérations d'équipement représentent l'intégralité des dépenses réelles avec :

- ✓ « Aménagement divers et acquisition de matériel » : 587 K€ de dépenses de maintenance sur le crématorium de Martigues ;
- ✓ « Embellissement salle de cérémonie Saint Pierre » : 230 K€ de mandats pour des travaux sur la toiture et le carrelage du crématorium de Marseille et la mise en place de la sonorisation et vidéo ;
- ✓ « Réfection des fours et équipement crématoriums » : 89 K€ avec notamment des actions sur le système de filtration et sur la sécurisation des fours ;
- ✓ « Logistique – compétence crématorium » avec de l'achat de mobilier pour 5 K€ ;
- ✓ « Numérique – compétence crématoriums » avec l'achat de matériel informatique pour 2 K€ ;
- ✓ « Gestion parc Automobile – compétence crématoriums » avec l'achat d'un véhicule hybride pour 15 K€.

L'opération « Reprise mur de soutènement » avec 800 K€ de crédits a été reportée sur l'exercice 2025.

En opération d'ordre, 36 K€ d'amortissement de subventions ont été opérés. L'absence d'exécution sur les écritures de régularisation patrimoniales est liée à leur report sur l'exercice 2025.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Recettes réelles	0,00	0,00	0,00		
Recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00		
Recettes financières	0,00	0,00	0,00		
Recettes d'ordre	551,94	4 793,48	446,07	9%	-19%
021 - Virement de la section de fonctionnement		4 289,29			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	546,71	463,46	446,07	96%	-18%
041 - Opérations patrimoniales	5,23	40,73			-100%
Total recettes d'investissement	551,94	4 793,48	446,07	9%	-19%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		1 555,48			
Total des recettes d'investissement cumulées	551,94	6 348,95	446,07	7%	-19%

Il n'y a pas de recettes réelles votées, ni réalisées sur ce budget en 2024.

Les recettes d'investissement cumulées ont été titrées pour un montant de 446 K€. Elles concernent uniquement l'amortissement des biens, les écritures de régularisation patrimoniales étant reportées à 2025.